



**DE LA TOUR**  
— CAVES & DISTILLERIES —

## **CONSTRUCTION DE CHAIS – COMMUNE DE MERPINS (16)**

Résumé non technique de l'étude d'impact sur  
l'environnement

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

# DISTILLERIE DE LA TOUR

Adresse : 4 rue des Distilleries  
BP 40069  
17800 PONS

Téléphone : 05 46 91 31 44  
Télécopie : -

Destinataire : M. Michel POINTUD  
Email : m.pointud@distilleriedelatour.com

## Construction de chais – commune de Merpins (16)

### Etude d'impact sur l'environnement

Rapport d'EODD Ingénieurs Conseils

| IDENTIFICATION             |            | MAITRISE DE LA QUALITE                   |             |            |
|----------------------------|------------|--|-------------|------------|
|                            |            | Responsable projet                       | Supervision | Libération |
| N° Contrat                 | P03022     | C. Brin                                  | S. Richarte | F. Coudré  |
| Indice                     | 1          |  |             |            |
| Révision                   | 15/01/2018 |  |             |            |
| Nb de pages (hors annexes) | 31         | Rédacteur(trice) principal(e) du rapport |             |            |
| Nb d'annexes               | 0          | C. Brin                                  |             |            |

*Vos contacts et interlocuteurs pour le suivi de ce dossier :*



✉ : 10 rue de Paimpol  
Zone des Pêcheurs d'Islande  
17300 Rochefort

☎ : 05.46.27.00.04

📠 : 05.46.27.10.96

Responsable projet : S. Richarte [s.richarte@eodd.fr](mailto:s.richarte@eodd.fr)  
Directeur métier industries & ICPE : F. Coudre [f.coudre@eodd.fr](mailto:f.coudre@eodd.fr)

[www.eodd.fr](http://www.eodd.fr)

# SOMMAIRE

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>   | <b>5</b>  |
| 1.1       | SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL .....  | 5         |
| 1.2       | SYNTHESE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, DES MESURES PROJETEES ET DES EFFETS RESIDUELS..... | 8         |
| 1.2.1     | <i>En phase chantier</i> .....  | 9         |
| 1.2.2     | <i>En phase exploitation</i> .....  | 13        |
| 1.3       | VULNERABILITE DU PROJET FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....  | 16        |
| 1.4       | VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU CATASTROPHES MAJEURS.....                        | 16        |
| 1.5       | SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET PERFORMANCIEL .....  | 16        |
| 1.5.1     | <i>Suivi du bruit</i> .....   | 16        |
| 1.5.2     | <i>Suivi des déchets</i> .....  | 16        |
| 1.5.3     | <i>Suivi du rejet des eaux</i> .....  | 17        |
| 1.5.4     | <i>Entretien des ouvrages pluviaux</i> .....  | 17        |
| 1.5.5     | <i>Moyens d'intervention</i> .....  | 18        |
| 1.6       | EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES EFFETS CONNUS .....  | 18        |
| 1.7       | ADDITION ET INTERACTION DES EFFETS ENTRE EUX.....   | 19        |
| 1.8       | EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....                    | 23        |
| 1.8.1     | <i>Evolution probable du site</i> .....   | 23        |
| 1.8.2     | <i>Evolution probable de l'environnement</i> .....  | 24        |
| 1.9       | VOLET SANITAIRE .....   | 27        |
| <b>2.</b> | <b>REMISE EN ETAT DU SITE .....</b>   | <b>28</b> |

## LISTE DES TABLEAUX

|  |    |
|--|----|
| TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL .....   | 8  |
| TABLEAU 2 : IMPACTS ET MESURES EN PHASE CHANTIER.....  | 12 |
| TABLEAU 3 : IMPACTS ET MESURES EN PHASE D'EXPLOITATION.....                                    | 15 |
| TABLEAU 4 : VALEURS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS SONORES EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ ..... | 16 |
| TABLEAU 5 : VALEUR RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS SONORES DANS LES ZER .....             | 16 |
| TABLEAU 6 : VALEURS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE REJET D'EAUX PLUVIALES .....                  | 17 |

# 1. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

## 1.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

Le tableau suivant synthétise les enjeux et les contraintes identifiées dans l'étude d'impact.

| Thème                           | Description   | Sensibilité  | Enjeux   |
|---------------------------------|---|--|--|
| <b>1. Localisation du site</b>  |   |  |  |
| Localisation géographique       | ZI de la commune de Merpins (16), le long de la RD 149  | Nulle  | <b>Fort</b><br>Positionnement géographique en lien avec activité économique locale |
| Localisation cadastrale         | Section ZD numéro 187 appartenant à la Distillerie de la Tour   |  | Nul  |
| <b>2. Données d'urbanisme</b>   |   |  |  |
| Groupement Collectivité         | Merpins appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac  | Nulle  | Nul  |
| SCOT                            | Commune rattachée au SCOT du Cognaçais  | En cours d'élaboration                                   | <b>Modéré</b><br>Définit les orientations à venir                                  |
| PLU                             | Site en zone UX correspondant à la ZI de Merpins  | Nulle  | <b>Fort</b><br>Fixe les règles d'aménagement                                       |
| Servitudes d'urbanisme          | Le site respecte les prescriptions liées aux servitudes de l'aérodrome.   | Nulle  | <b>Fort</b><br>Imposent des contraintes d'aménagement                              |
| Réseaux divers                  | L'ensemble des réseaux secs et humides est disponible aux abords du site  | Nulle  | Nul  |
| <b>3. Environnement humain</b>  |   |  |  |
| Population                      | En croissance démographique   | Nulle  | <b>Fort</b><br>Favoriser les emplois   |
| Contexte économique             | Forte activité commerciale et industrielle  | Nulle  | <b>Fort</b><br>Développement économique  |
| Agriculture                     | Activité importante pour la commune, le site présente des cultures céréalières et des vignes en dehors du chai. | <b>Faible</b><br>Zone dédiée au développement économique | <b>Faible</b><br>Caractère industriel du secteur                                   |
| Activités environnantes         | Principalement des bâtiments industriels<br>Habitations proches : ~45 m   | <b>Forte</b><br>Habitations proches                      | <b>Modéré</b><br>Développement du territoire                                       |
| <b>4. Santé et cadre de vie</b> |   |  |  |

| Thème                     | Description   | Sensibilité   | Enjeux   |
|---------------------------|---|---|--|
| Qualité de l'air          | Bonne sur la commune de Merpins   | Nulle   | <b>Faible</b><br>Cadre de vie à maintenir                                |
| Odeurs                    | Aucune problématique d'odeurs   |   |  |
| Accès et trafic           | Un accès principal depuis la rue Mendion et 2 accès non aménagés depuis la RD 149<br>Le trafic routier actuel au niveau du site se résume à une quarantaine de véhicules dont 25% de PL         | <b>Faible</b><br>Accès sécurisé et trafic relativement faible | <b>Modéré</b><br>Assurer la compatibilité avec les infrastructures       |
| Ambiance acoustique       | Mesures de bruit en dessous des valeurs limites réglementaires  | Nulle   | <b>Modéré</b><br>Cadre de vie à maintenir                                |
| Luminosité                | Aucun éclairage au droit du site  |   | Nul  |
| Gestion des déchets       | Pas de production de déchets  |   | <b>Faible</b><br>Gestion adaptée des déchets                             |
| Accidentologie            | Pas d'accidents liés aux activités du site  |   | <b>Fort</b><br>Risque d'accidentologie à anticiper                       |
| <b>5. Milieu physique</b> |   |   |  |
| Climatologie              | La commune est sous l'influence d'un climat océanique. Ce climat, appartenant à la zone tempérée, se caractérise par des hivers doux et pluvieux et des étés frais et relativement humides      | Nulle   | Nul  |
| Topographie               | Terrain relativement plat avec une pente vers le Nord-Est (fossé)   |   |  |
| Occupation du sol         | Terrain occupé par des céréales et des vignes. Un bâtiment (chai) est également existant ainsi qu'une réserve incendie et un bassin étouffoir   | <b>Faible</b><br>Eléments existants à considérer              | <b>Modéré</b><br>Maîtrise de l'aménagement du territoire                 |
| Pédologie                 | Les investigations de terrain montrent une couche de terre végétale limoneuse, sableuse et argileuse recouvrant le substratum calcaire<br>Pas d'arrivée d'eau<br>Sol relativement peu perméable | Nulle   | Nul  |
| Géologie                  | Le site repose sur des calcaires marneux, Rudistes, Ostrea vesicularis, oursins silicifiés du Santonien   | Nulle   | Nul  |
| Hydrogéologie             | Le site est concerné par la masse d'eau « calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde<br>Vulnérabilité globalement moyenne  | <b>Forte</b><br>Nappe vulnérable                              | <b>Fort</b><br>Enjeu de préservation des ressources en eaux souterraines |

| Thème  | Description   | Sensibilité   | Enjeux  |     |
|--|---|---|---|-----|
|  | voire forte à un endroit<br>Site au sein du le périmètre de protection rapprochée du secteur général de la prise d'eau de Coulonge  |   |   |     |
| Hydrologie                                   | Fossé drainant à la limite nord-est du site<br>Gestion actuelle des eaux pluviales issues de la toiture : infiltration dans le sol<br>Présence d'un bassin incendie et bassin étouffoir au sein du site | <b>Modérée</b><br>Réseau hydrographique dense avec cours d'eau proche du site | <b>Fort</b><br>Maîtrise des écoulements (qualité et quantité)   |     |
| <b>6. Contexte énergétique</b>               |   |   |   |     |
| Energie électrique                           | Faible consommation   | Nulle   | Nul   |     |
| Fioul  | Aucune consommation   |   |   |     |
| Gaz naturel                                  | Aucune consommation   |   |   |     |
| Potentiel éolien                             | Pas d'intérêt à l'échelle de la commune   |   | <b>Positif</b><br>Développement encouragé   |     |
| Energie solaire                              | Potentiel intéressant   |   |   |     |
| Potentiel géothermique                       | Non concerné  |   |   | Nul |
| Bois énergie                                 | Pas d'intérêt à l'échelle de la commune   |   |   |     |
| <b>7. Risques naturels et technologiques</b> |   |   |   |     |
| Risques naturels                             | Site classé en zone sismique 3<br>Inondation par remontée de nappe dans les sédiments (sensibilité faible à très élevée vers le fossé drainant)   | <b>Forte</b><br>Présence d'une nappe sub-affleurante                          | <b>Fort</b><br>Incidence à maîtriser sur les risques (inondation principalement)<br>Protection contre les risques |     |
| Risques technologiques et industriels        | Site entouré par des activités industriels mais n'est pas compris dans le périmètre d'un PPRT   | <b>Faible</b><br>Activités industrielles environnantes                        | <b>Fort</b><br>Maîtrise des risques   |     |

| Thème   | Description   | Sensibilité   | Enjeux  |
|---|---|---|---|
| <b>8. Milieu naturel</b>                          |   |   |   |
| Schéma régional de cohérence écologique           | Site non compris dans une TVB   | Nulle   | <b>Modéré</b><br>Dimension écologique à étudier                       |
| Zones d'inventaire et de protection réglementaire | Site éloigné de plus d'1 km des zones d'inventaire et de protection réglementaire (ZNIEFF, Natura à environ 1,1 km)   |   | <b>Modéré</b><br>Nombreuses ZNIEFF qui reflètent l'intérêt du secteur |
| Ecosystème du site                                | Les enjeux floristiques et faunistiques au droit de la zone d'étude sont faibles  | <b>Faible</b><br>Aucune espèce ou habitat remarquable | <b>Faible</b><br>Caractère industriel du secteur                      |
| Zones humides                                     | Site au sein d'un milieu potentiellement humide<br>Pas de signes caractéristiques d'une zone humide lors des investigations pédologiques  | Nulle   | <b>Fort</b><br>Préservation milieux proches                           |
| <b>9. Paysage et patrimoine culturel</b>          |   |   |   |
| Description du paysage                            | Site au sein de l'entité paysagère urbaine de Cognac  | Nulle   | Nul   |
| Visibilités                                       | Site entièrement visible depuis la RD 149, les habitations du Sud et les entreprises proches. D'un point de vue éloigné, il est visible depuis les parcelles agricoles au Nord et partiellement par les habitations du Nord-Est | <b>Modérée</b><br>Visibilité proche principalement    | <b>Faible</b><br>Caractère industriel du secteur                      |
| Patrimoine culturel et architectural              | Site en dehors d'un périmètre de protection d'un monument historique<br>Absence d'AVAP sur la commune   | <b>Faible</b><br>A l'écart du patrimoine              |   |
| Archéologie préventive                            | Le potentiel archéologique du site n'est pas précisément déterminé<br>Opération de diagnostic archéologique par la DRAC   | <b>Modérée</b><br>Incertitude à lever                 | <b>Fort</b><br>Elément du patrimoine à rechercher                     |

Tableau 1 : Synthèse de l'état initial

## 1.2 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT, DES MESURES PROJÉTÉES ET DES EFFETS RÉSIDUELS

Le tableau suivant présente la synthèse des impacts potentiels des installations, les mesures projetées par l'exploitant et les impacts résiduels.



## Légende du tableau

| Légende |            | Niveau d'enjeux |  | Niveau d'impact |  |
|---------|------------|-----------------|--|-----------------|--|
| D       | Direct     | Nul             |  | Positif         |  |
| I       | Indirect   | Faible          |  | Nul             |  |
| T       | Temporaire | Moyen           |  | Faible          |  |
| P       | Permanent  | Fort            |  | Moyen           |  |
|         |            | Majeur          |  | Fort            |  |

## 1.2.1 EN PHASE CHANTIER

| Thème                 | Sous-thème                                      | Impact potentiel  | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues   | Niveau d'impact résiduel |
|-----------------------|---|---|-----------------|---------------|---|---|---|---|--------------------------|
|                       |   |   |                 | D             | I | T | P |   |                          |
| Contexte urbanistique | Réseaux aériens et enterrés                     | Risque d'interruption temporaire, voire de dégradation des divers réseaux                   |                 | X             |   | X |   | Protéger les réseaux<br>Une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sera adressée aux différents concessionnaires et gestionnaires avant le démarrage des travaux |                          |
| Environnement humain  | Population et voisinage                         | Gêne occasionnée par les travaux<br>Augmentation du trafic local                            |                 | X             |   | X |   | Travaux en période diurne, hors jours fériés et dimanche<br>Respect des horaires de travail   |                          |
|                       | Economie  | Création d'emploi<br>Mobilisation des entreprises locales                                   |                 | X             |   | X |   | Sans objet  |                          |
| Santé et cadre de vie | Santé et sécurité du personnel                  | Risques divers sur ce type de chantier  |                 | X             |   | X |   | Port des EPI obligatoire<br>Identification des risques par poste et mise en œuvre de mesures spécifiques<br>Sensibilisation du personnel  |                          |
|                       | Santé et sécurité pour les utilisateurs du site | Risque d'accident pour les personnes extérieures au chantier (notamment salariés de la LVA) |                 | X             |   | X |   | Maintien du chantier clos et indication claire sur l'interdiction à toute personne non autorisée  |                          |

| Thème | Sous-thème                    | Impact potentiel  | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues   | Niveau d'impact résiduel |
|-------|-------------------------------|---|-----------------|---------------|---|---|---|---|--------------------------|
|       |                               |   |                 | D             | I | T | P |   |                          |
|       | Qualité de l'air              | Dégradation de la qualité par l'émission de poussières et autres particules dans l'atmosphère   |                 |               | X | X |   | Maintien des véhicules propres en sortie du chantier<br>Consigne d'arrêt des moteurs des véhicules et des engins<br>Entretien régulier des engins, conformité réglementaire<br>Arrosage des pistes si nécessaire<br>Limitation de la vitesse<br>Transport des matériaux en benne bâchée<br>Mise en place d'une démarche chantier à faibles nuisances<br>Favoriser le travail des entreprises locales  |                          |
|       | Emissions de boue             | Dégradation des chaussées et de la qualité des eaux de ruissellement  |                 |               | X | X |   | Dispositifs de nettoyage en sortie de site<br>Entretien quotidien du chantier et de ses abords  |                          |
|       | Accessibilité et déplacements | Augmentation du trafic routier<br>Baisse de la sécurité aux abords du site  |                 | X             |   | X |   | Mise en place d'une signalisation adaptée indiquant la présence de travaux<br>Limiter la vitesse de circulation aux abords du site<br>Mise en place d'une démarche de chantier à faibles nuisances  |                          |
|       | Ambiance sonore et vibrations | Nuisance sonore pour les riverains et entreprises du fait de l'utilisation d'engins<br>Nuisance vibratoire engendrée par l'utilisation d'engins spécifiques |                 | X             |   | X |   | Déroulement du chantier durant les jours ouvrables, travaux proscrits en période nocturne<br>Respect des prescriptions réglementaires qui s'imposent<br>Utilisation d'un matériel moins bruyant<br>Positionnement judicieux des engins bruyants<br>Mettre en place éventuellement une démarche de chantier à faibles nuisances<br>Organisation du chantier et information des riverains lors de l'utilisation d'engins à l'origine de fortes vibrations |                          |

| Thème           | Sous-thème                          | Impact potentiel   | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues   | Niveau d'impact résiduel |
|-----------------|-------------------------------------|--|-----------------|---------------|---|---|---|---|--------------------------|
|                 |                                     |  |                 | D             | I | T | P |   |                          |
|                 | Emissions lumineuses                | Dérangement possible par un éclairage mal orienté ou trop puissant en début ou fin de journée                |                 | X             |   | X |   | Travaux de jour et respect des horaires<br>Dispositifs d'éclairage directif selon la saison à laquelle se déroule les travaux<br>Respect de la réglementation en matière d'éclairage  |                          |
|                 | Gestion des déchets                 | Production de déchets  |                 | X             |   | X |   | Organisation du chantier et sensibilisation du personnel<br>Traçabilité des déchets produits<br>Traitement adapté   |                          |
| Milieu physique | Climat                              | Pas de modification climatique   |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                 | Topographie                         | Modification temporaire du profil topographique  |                 | X             |   | X |   | Volumes de remblais/déblais limités autant que possible<br>Gestion et évacuation des terres liées aux remblais optimisées autant que possible   |                          |
|                 | Sol et sous-sol                     | Pas de modification notable sur la géologie locale<br>Phénomène d'érosion ponctuel<br>Pollution accidentelle |                 | X             |   | X |   | Limitier les déplacements d'engins sur site au minimum<br>Base vie et zone de stockage au plus près des constructions   |                          |
|                 | Eaux superficielles et souterraines | Dégradation de la qualité des eaux<br>Perturbation des écoulements   |                 | X             |   | X |   | Gestion des eaux pluviales<br>Mise en place d'une procédure d'urgence en cas de déversement accidentel<br>Elaboration d'un Plan de Respect de l'Environnement<br>Sensibilisation et mise en place d'une charte de chantier vert<br>Interdiction des opérations d'entretien, de réparation et de vidange d'engins sur le chantier<br>Vérification régulière des engins<br>Installation de cuves d'hydrocarbures en rétention<br>Ravitaillement des engins sur une aire étanche à l'aide d'un pistolet avec dispositif anti-refoulement<br>Mise à disposition de kits antipollution dans les zones de stockage et de ravitaillement de carburant<br>Lavage des engins et des outils sur une aire de |                          |

| Thème                              | Sous-thème           | Impact potentiel   | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues   | Niveau d'impact résiduel |
|------------------------------------|----------------------|--|-----------------|---------------|---|---|---|---|--------------------------|
|                                    |                      |  |                 | D             | I | T | P |   |                          |
|                                    |                      |  |                 |               |   |   |   | lavage étanche et récupération des eaux de lavage<br>Utilisation d'huiles végétales   |                          |
| Risques naturels et technologiques | Inondation           | Zone de chantier hors zone inondable<br>Risque de remontée de nappe dans les sédiments   |                 | X             |   | X |   | Cf. mesures relatives aux sol, sous-sol, eaux souterraines et eaux superficielles   |                          |
|                                    | Feu de forêt         | Départ de feux possible en zone de chantier  |                 |               | X | X |   | Interdiction de fumer<br>Evacuation régulièrement des déchets<br>Procédure de gestion en cas d'incendie<br>Moyens de lutte contre les départs de feux                               |                          |
|                                    | Risque technologique | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
| Milieu naturel                     | Faune et flore       | Destruction du milieu en place<br>Pollution due à des déversements accidentels et lessivage de la pollution vers le milieu naturel |                 | X             | X | X |   | Cf. mesures relatives aux sol, sous-sol, eaux souterraines et eaux superficielles   |                          |
|                                    | Natura 2000          | Destruction et perturbation d'espèces d'intérêt communautaire  |                 |               | X | X |   | Cf. mesures relatives aux sol, sous-sol, eaux souterraines et eaux superficielles   |                          |
|                                    | Zones humides        | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
| Paysage et patrimoine culturel     | Visibilités du site  | Altération du paysage  |                 |               | X | X |   | Maintien du chantier en bon état de propreté<br>Information des riverains<br>Limitation de la zone de chantier au strict minimum  |                          |
|                                    | Patrimoine culturel  | Aucun monument historique proche   |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                                    | Archéologie          | Diagnostic archéologique à réaliser  |                 | X             |   | X |   | Toute découverte éventuelle de vestige archéologique à l'occasion des travaux devra être déclarée<br>Respect des prescriptions réglementaires relatives aux vestiges archéologiques |                          |

Tableau 2 : Impacts et mesures en phase chantier

### 1.2.2 EN PHASE EXPLOITATION

| Thème                 | Sous-thème                         | Niveau de sensibilité | Niveau d'enjeu | Impact potentiel   | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues   | Niveau d'impact résiduel |
|-----------------------|------------------------------------|-----------------------|----------------|--|-----------------|---------------|---|---|---|---|--------------------------|
|                       |                                    |                       |                |  |                 | D             | I | T | P |   |                          |
| Contexte urbanistique | PLU/SCOT                           |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                       | Servitudes d'urbanisme             |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                       | Réseaux divers                     |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
| Environnement humain  | Population et voisinage            |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                       | Tissu économique local             |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                       | Voisinage, activités environnantes |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
| Santé et cadre de vie | Qualité de l'air, odeur            |                       |                | Augmentation du trafic routier                                       |                 | X             |   |   | X | Entretien régulier des engins et assurer la conformité avec les exigences réglementaires<br>Consigne d'arrêt des moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils ne sont pas en fonctionnement |                          |
|                       | Accès et trafic, accidentologie    |                       |                | Augmentation du trafic routier et de l'insécurité aux abords du site |                 | X             |   |   | X | Sans objet  |                          |
|                       | Ambiance acoustique                |                       |                | Bruit généré par la circulation de véhicules                         |                 | X             |   |   | X | Etude de bruit réalisée tous les 3 ans conformément à la réglementation en vigueur  |                          |
|                       | Emissions lumineuses               |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |
|                       | Déchets                            |                       |                | Production de déchets  |                 |               |   |   |   | Collecte et traitement/valorisation/élimination des déchets produits, hors du site  |                          |
| Milieu                | Climatologie                       |                       |                | Aucun  |                 |               |   |   |   | Sans objet  |                          |

| Thème                              | Sous-thème                           | Niveau de sensibilité | Niveau d'enjeu | Impact potentiel  | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues  | Niveau d'impact résiduel |
|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|----------------|---|-----------------|---------------|---|---|---|--|--------------------------|
|                                    |                                      |                       |                |   |                 | D             | I | T | P |  |                          |
| physique                           | Topographie                          |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
|                                    | Occupation du sol                    |                       |                | Destruction de vignes<br>Imperméabilisation des sols  |                 | X             |   |   | X | Cf. Mesures relatives au sol, sous-sol, eaux souterraines et eaux superficielles   |                          |
|                                    | Eaux superficielles                  |                       |                | Les impacts du projet sur ce milieu sont de deux types :<br>- Qualitatif ; impact chronique ou/et ponctuel :<br>Rejet d'eaux pluviales contaminées,<br>Rejet d'eau usées vers le milieu naturel.<br>- Quantitatif : volume rejeté en lien avec l'imperméabilisation des sols. |                 | X             |   |   | X | Entretien régulier des ouvrages<br>Procédure d'urgence en cas de déversement accidentel<br><u>Eaux de process :</u><br>Cuve enterrée de 30 m <sup>3</sup> ; les eaux sont ensuite envoyées vers REVICO<br><u>Eaux usées :</u><br>Le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif<br><u>Eaux pluviales des toitures :</u><br>Gestion dans une noue paysagère d'infiltration de 1800 m <sup>3</sup><br><u>Eaux pluviales des voiries et autres surfaces imperméabilisées :</u> |                          |
|                                    | Sol<br>Sous-sol<br>Eaux souterraines |                       |                | Pollution due à des déversements accidentels d'hydrocarbures ou autres produits   |                 | X             |   |   | X | Bassin de rétention étanche de 1100 m <sup>3</sup> avec rejet dans la noue de 1800 m <sup>3</sup> après passage dans un séparateur d'hydrocarbures.<br><u>Eaux incendie :</u><br>Réserve incendie de 2 700 m <sup>3</sup>  |                          |
| Contexte énergétique               | Utilisation de l'énergie électrique  |                       |                | Consommation d'électricité plus élevée  |                 |               |   |   |   | Démarche d'amélioration continue afin de réduire la consommation électrique  |                          |
| Risques et installations sensibles | Risques naturels                     |                       |                | Pollution de la nappe due à des déversements accidentels d'hydrocarbures ou produits chimiques<br>Risque de départ de feu   |                 | X             |   | X |   | Cf. Mesures relatives au sol, sous-sol, eaux souterraines et eaux superficielles<br>Règles parasismiques prises en compte<br>Mise en œuvre de mesures pour la lutte contre l'incendie (bornes incendie, réserve, contrôle régulier du matériel électrique, extincteurs, entretien de la végétation, clôture autour du site, ...)   |                          |

| Thème                 | Sous-thème  | Niveau de sensibilité | Niveau d'enjeu | Impact potentiel  | Niveau d'impact | Type d'impact |   |   |   | Mesures prévues  | Niveau d'impact résiduel |
|-----------------------|---|-----------------------|----------------|---|-----------------|---------------|---|---|---|--|--------------------------|
|                       |   |                       |                |   |                 | D             | I | T | P |  |                          |
|                       | Risques technologiques et industriels             |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
| Milieu naturel        | SRCE  |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
|                       | Zones d'inventaire et de protection réglementaire |                       |                | Absence d'espèces d'intérêt majeur sur le plan écologique et de leur capacité de dispersion |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
|                       | Ecosystème du site                                |                       |                |   |                 | X             |   |   | X | Cf mesures mises en place pour le sous-sol, les eaux souterraines et les eaux superficielles |                          |
|                       | Zones humides                                     |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
| Paysage et patrimoine | Visibilité du site                                |                       |                | Visibilité des installations depuis les axes routiers                                       |                 | X             |   |   | X | Aucun aménagement paysager prévu ; zone industrielle.  |                          |
|                       | Patrimoine culturel                               |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |
|                       | Archéologie                                       |                       |                | Aucun   |                 |               |   |   |   | Sans objet   |                          |

Tableau 3 : Impacts et mesures en phase d'exploitation

### 1.3 VULNERABILITE DU PROJET FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La vulnérabilité globale du site aux changements climatiques est considérée faible à nulle en fonction du phénomène étudié :

- faible pour les pluies intenses et les inondations
- nulle pour les phénomènes de vents forts, canicules et feux de forêts, tempêtes et orages et hausse des températures

### 1.4 VULNERABILITE DU PROJET A DES RISQUES D'ACCIDENTS OU CATASTROPHES MAJEURS

D'une manière générale, le projet de la Distillerie de la Tour présente les vulnérabilités aux risques majeurs suivantes :

- **une vulnérabilité considérée comme moyenne** face aux risques industriels et sismiques,
- **une vulnérabilité considérée comme faible** face aux risques d'inondation, de canicule, sécheresse, feu de forêts, cyclone, tempête et grand froid,
- **une vulnérabilité considérée comme très faible face** aux risques nucléaire et menace terroriste,
- **une vulnérabilité considérée comme nulle** face aux risques d'éruption volcanique, de mouvements de terrains, avalanche, tsunami, rupture de barrage, TMD, aux risques sanitaires et « cyber ».

### 1.5 SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET PERFORMANCIEL

#### 1.5.1 SUIVI DU BRUIT

Un suivi des niveaux de bruit sera mené conformément à la réglementation en vigueur. Les campagnes de mesures seront effectuées tous les trois ans.

Les valeurs à respecter seront :

- en limite de propriété :

| Niveaux sonores en limite de propriété mesurés lors de l'état initial | Période allant de 7h à 22h, sauf les dimanches et jours fériés | Période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés |
|---|--|---|
| Inférieur ou égale à 70 dB(A) de jour et 60 dB(A) de nuit             | 70 dB(A)   | 60 dB(A)  |

Tableau 4 : Valeurs réglementaires en matière d'émissions sonores en limite de propriété

- dans les zones à émergence réglementée (ZER) :

| Niveaux de bruit ambiant existant dans les ZER       | Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h, sauf les dimanches et jours fériés | Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés |
|--|---|--|
| Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A) | 6 dB(A)   | 4 dB(A)  |
| Supérieur à 45 dB(A)                                 | 5 dB(A)   | 3 dB(A)  |

Tableau 5 : Valeur réglementaire en matière d'émissions sonores dans les ZER

#### 1.5.2 SUIVI DES DECHETS

L'exploitant prend toutes les dispositions nécessaires dans la conception, l'aménagement et l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets de son site et en limiter la production.



L'exploitant effectue à l'intérieur de son établissement la séparation des déchets (dangereux ou non) de façon à faciliter leur traitement ou leur élimination dans des filières spécifiques.

Les déchets et résidus produits, entreposés dans l'établissement, avant leur traitement ou leur élimination, doivent l'être dans des conditions ne présentant pas de risques de pollution (prévention d'un lessivage par des eaux météoriques, d'une pollution des eaux superficielles et souterraines, des envols et des odeurs) pour les populations avoisinantes et l'environnement.

### 1.5.3 SUIVI DU REJET DES EAUX

Les eaux pluviales potentiellement polluées et collectées doivent respecter les valeurs suivantes avant rejet dans le milieu naturel :

| Paramètres           | Concentrations instantanées | Normes de référence (ou équivalente) |
|----------------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| pH                   | Compris entre 5,5 et 8,5    | NF T 90 008                          |
| DCO                  | 300 mg/L                    | NF T 90 101                          |
| MES                  | 100 mg/L                    | NF T EN 872                          |
| Hydrocarbures totaux | 10 mg/L                     | NF T EN 90 114                       |

Tableau 6 : Valeurs réglementaires en matière de rejet d'eaux pluviales

Les autres eaux, autres que les eaux pluviales issues des voiries et des surfaces imperméabilisées, ne peuvent être rejetées directement dans le réseau d'eaux pluviales que si elles respectent les valeurs maximales fixées dans le tableau ci-avant.

Les rejets directs ou indirects d'effluents dans les nappes souterraines sont interdits.

### 1.5.4 ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX

L'entretien des ouvrages pluviaux sera réalisé par le maître d'ouvrage.

Le protocole d'entretien des ouvrages est détaillé dans le programme d'entretien ci-après.

| Type d'ouvrage      | Type d'entretien  | Fréquence                            | Devenir des déchets  | Service en charge                        |
|---------------------|---|--------------------------------------|--|--|
| Noue paysagère      | Ramassage des débris et des matières solides                                  | 4 fois / an                          | Filière de tri sélectif pour les déchets recyclables<br>Les déchets non recyclables seront acheminés vers la filière Ordures Ménagères | Entreprise mandatée par le pétitionnaire |
|                     | Curage  | 1 fois / 5-10 ans ou selon nécessité | Matières en Suspension et Boues issues du curage des ouvrages seront acheminés vers un site de traitement approprié.                   |  |
| Bassin de rétention | Ramassage des débris et des matières solides dans les avaloirs et les réseaux | 4 fois / an                          | Filière de tri sélectif pour les déchets recyclables<br>Les déchets non recyclables seront acheminés vers la filière Ordures Ménagères | Entreprise mandatée par le pétitionnaire |
|                     | Curage des réseaux  | 1 fois / 5 ans ou selon nécessité    | Matières en Suspension et Boues issues du curage des ouvrages  |  |

|  |                            |   |  |  |
|--|----------------------------|---|--|--|
|  |                            |   | seront acheminés vers un site de traitement approprié.                           |  |
|  | Pompes de relevage         | Essai de fonctionnement toutes les 2 mois | -  |  |
|  | Séparateur à hydrocarbures | Vidange 1 fois par an minimum             | Matière de vidange expédié vers un site de traitement et / ou de stockage agréée |  |

Un carnet d'exploitation sera élaboré dans lequel sera retranscrit la date et le type d'opérations réalisés, les problèmes éventuels de dysfonctionnement.

### 1.5.5 MOYENS D'INTERVENTION

Lors d'un accident générant des pollutions susceptibles d'atteindre le milieu récepteur, les services techniques de la ville seront rapidement alertés afin qu'ils puissent faire intervenir l'entreprise en charge de l'entretien et si nécessaire alerter les usagers des milieux aquatiques à l'aval du projet et également les services de la Police de l'Eau.

Le confinement et le pompage des eaux polluées seront effectués le plus rapidement possible. Les ouvrages touchés devront être entièrement réhabilités avant leurs remises en service.

### 1.6 EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES EFFETS CONNUS

Aucuns effets potentiels cumulés avec le projet de la Distillerie de la Tour ne sont identifiés.

## 1.7 ADDITION ET INTERACTION DES EFFETS ENTRE EUX

|        | Climat         | Air  | Eaux superficielles  | Eaux souterraines                              | Paysage   | Patrimoine                                 | Risques naturels  | Milieu humain   | Transport et déplacements  | Réseaux        | Risques technologiques | Milieu naturel  |
|--------|----------------|--|--|--|---|--|---|---|--|----------------|------------------------|---|
| Climat |                | Influence le comportement des polluants (transport, dispersion, etc.) et donc directement la qualité de l'air. | Influence les paramètres de qualité et de débit des eaux superficielles. | Influence la recharge des nappes souterraines. | A long terme, participe à modeler le territoire et donc à créer les paysages. | Absence de monuments dans la zone d'étude. | Dicte l'occurrence de nombreux risques naturels, notamment le risque de remontée de nappe présent dans la zone d'étude. | A une importance fondamentale dans le fonctionnement des sociétés : répartition des populations sur le territoire, type d'activités économiques (tourisme, etc.). | Un climat avec de faibles précipitations et des températures douces favorise l'usage des modes doux. | Sans relation. | Sans relation.         | Les espèces végétales comme animales sont dépendantes des conditions climatiques. |
| Air    | Sans relation. |  | Sans relation.   | Sans relation.                                 | Sans relation.  | Absence de monuments dans la zone d'étude. | Sans relation.  | Influe sur la qualité de vie et la santé des populations.   | Sans relation.   | Sans relation. | Sans relation.         | Peut influencer le développement de la faune et de la flore.                      |

|                            | Climat         | Air            | Eaux superficielles   | Eaux souterraines                        | Paysage   | Patrimoine                     | Risques naturels   | Milieu humain   | Transport et déplacements                         | Réseaux  | Risques technologiques                              | Milieu naturel  |
|----------------------------|----------------|----------------|---|--|---|--------------------------------|--|---|---|--|---|---|
| <b>Eaux superficielles</b> | Sans relation. | Sans relation. |   | Interactions avec les eaux souterraines. | Le réseau hydrographique est un élément structurant du paysage. | Sans relation.                 | L'état quantitatif des eaux de surfaces est à l'origine des risques d'inondation. La zone d'étude est hors zone inondable. | Sans relation.  | Sans relation.                                    | L'état quantitatif des eaux de surfaces peuvent être à l'origine d'une dégradation des réseaux présents sur ou à proximité de la zone d'étude. | Pas d'installations à proximité de la zone d'étude. | Le fonctionnement hydrologique du site a une influence sur les milieux naturels.  |
| <b>Eaux souterraines</b>   | Sans relation. | Sans relation. | Risque de remontée de nappe élevé par endroit, nappe affleurante. Pas d'arrivée d'eau lors des investigations de terrain. |  | Sans relation.  | Sans relation.                 | Risques de remontée de nappe dans les sédiments.   | Sans relation.  | Sans relation.                                    | Risque de remontée de nappe et dégradation des réseaux.  | Pas d'installations à proximité de la zone d'étude. | Sans relation.  |
| <b>Paysage</b>             | Sans relation. | Sans relation. | Le paysage n'a pas d'influence sur l'hydrologie.  | Sans relation.                           |   | Absence de zones remarquables. | Sans relation.   | Des paysages de qualité peuvent contribuer au bien-être de la population. | Sans relation.                                    | Sans relation.   | Sans relation.                                      | Le site est visible principalement depuis la route mais s'inscrit dans le secteur industriel de la zone. Aucun cran paysager n'est prévu. |
| <b>Patrimoine</b>          | Sans relation. | Sans relation. | Sans relation.  | Sans relation.                           | Absence de monuments à proximité la zone d'étude.               |                                | Sans relation.   | Sans relation.  | Absence de monuments à proximité la zone d'étude. | Absence de monuments à   | Sans relation.                                      | Sans relation.  |

|                         | Climat   | Air  | Eaux superficielles   | Eaux souterraines   | Paysage  | Patrimoine  | Risques naturels                           | Milieu humain  | Transport et déplacements   | Réseaux  | Risques technologiques  | Milieu naturel   |
|-------------------------|--|--|---|---|--|---|--|--|---|--|---|--|
|                         |  |  |   |   |  |   |  |  |   | proximité la zone d'étude.   |   |  |
| <b>Risques naturels</b> | Sans relation.   | Sans relation.   | Le débit et la qualité des cours d'eau sont impactés en cas d'inondation. | Sans relation.  | Sans relation.   | Absence de monuments à proximité la zone d'étude. |  | Certaines populations peuvent être vulnérables aux risques naturels. | Les infrastructures de transport situées dans des zones soumises à des risques naturels peuvent être dégradées en cas d'occurrence du risque. | Les risques naturels (par exemple séisme) peuvent entraîner une dégradation des réseaux. | Pas d'installations à risques à proximité de la zone d'étude. | Les espèces animales et végétales ainsi que leurs habitats sont vulnérables aux différents risques naturels. |
| <b>Milieu humain</b>    | Les activités humaines et l'urbanisation qui en découle sont en partie génératrices de gaz à effet de serre- | Les activités humaines et l'urbanisation qui en découle sont en partie génératrices de gaz à effet de serre. | La qualité des cours d'eau est modifiée par les rejets dus aux activités. | L'urbanisation est à l'origine de la diminution des possibilités de recharge et du risque de pollution. | Les espaces urbanisés sont des éléments constitutifs des entités paysagères. | Sans relation.                                    | Contribue à augmenter le niveau de risque. |  | La répartition de la population fixe les orientations de développement des modes de transport.  | Sans relation.   | Pas d'installations à risques à proximité de la zone d'étude. | L'espace urbanisé et les activités qui y sont liées interagissent avec l'environnement naturel proche.       |

|                                  | Climat  | Air   | Eaux superficielles   | Eaux souterraines  | Paysage   | Patrimoine   | Risques naturels   | Milieu humain                               | Transport et déplacements | Réseaux        | Risques technologiques  | Milieu naturel   |
|----------------------------------|---|---|---|--|---|--|--|---|---------------------------|----------------|---|--|
| <b>Transport et déplacements</b> | Les transports routiers et déplacements sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. | Les transports routiers et déplacements sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. | L'axe routier longeant le site peut être à l'origine de pollution (accident et lessivage).  | L'axe routier longeant le site peut être à l'origine de pollution (accident et lessivage). | Sans relation.  | Sans relation.                                       | Sans relation.   | Sans relation.                              |                           | Sans relation. | Pas d'installations à risques à proximité de la zone d'étude. | Effet de barrière et à l'origine de nuisances sonores. |
| <b>Réseaux</b>                   | Sans relation.  | Sans relation.  | Les eaux usées seront dirigées vers le réseau d'assainissement collectif. Les eaux pluviales issues des toitures sont infiltrées au niveau de la noue et celles issues des surfaces imperméabilisées sont dirigées vers le bassin de rétention avant rejet dans le fossé. | Sans relation.   | Les réseaux aériens sont des éléments marquants du paysage.                       | Sans relation.                                       | Sans relation.   | Sans relation.                              | Sans relation.            |                | Sans relation.  | Sans relation.   |
| <b>Risques technologiques</b>    | Sans objet.   |   |   |  |   |  |  |   |                           |                |   | Sans objet.  |
| <b>Milieu naturel</b>            | Sans relation.  | Contribue à l'amélioration de la qualité de l'air.  | Se développe en lien avec l'hydrologie mais n'a pas d'influence directe sur celui-ci.   | Favorise l'infiltration des eaux pluviales et ainsi la recharge des nappes.                | Les espaces naturels et espaces verts contribuent à créer une ambiance paysagère. | Absence de monuments à proximité de la zone d'étude. | Les espaces naturels réduisent le ruissellement et le risque d'inondation. | Contribue à l'amélioration du cadre de vie. | Sans relation.            | Sans relation. | Sans relation.  |  |

## **1.8 EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

### **1.8.1 EVOLUTION PROBABLE DU SITE**

A ce jour, il existe une activité de stockage d'alcools de bouche (un seul chai) avec ses équipements connexes (réserve incendie et bassin étouffoir). Une partie du site est également occupée par des vignes et une culture de céréales venant d'être récoltée.

En cas de non mise en œuvre du projet, l'activité de stockage continuerait dans un environnement à la fois industriel et agricole.

## 1.8.2 EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT

| Thématique                               | Sous-thème              | Description de l'évolution probable de l'environnement actuel en absence de mise en œuvre du projet   |
|--|-------------------------|---|
| Document d'urbanisme et de programmation |                         | <p>Au travers des documents d'orientation et de programmation, les collectivités fixent des objectifs pour leurs territoires. La compatibilité des projets avec les documents d'urbanisme s'apprécie au regard des règles en vigueur pour identifier, le cas échéant, les moyens et dispositions spécifiques à mettre en œuvre pour les rendre compatibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le site s'inscrit sur un territoire couvert par différents documents d'orientations et de programmation dont un SCOT en cours d'élaboration et un PLU modifié en 2014. Aucune évolution probable sur les documents d'urbanisme ne sera perceptible.</li> </ul> |
| Environnement humain                     | Démographie et économie | <p>La réalisation du projet n'engendre pas de modification des paramètres socio-démographiques au travers de la zone industrielle et plus largement du territoire dans lequel il s'inscrit.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur la démographie et l'emploi au droit du secteur ne sera perceptible.</li> </ul>   |
|  | Activités environnantes | <p>La réalisation du projet n'engendre pas de modification sur le caractère industriel du secteur d'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur les activités des entreprises locales ne sera perceptible.</li> </ul>   |
| Qualité de l'air                         |                         | Aucune évolution probable sur l'air ne sera perceptible.  |
| Accessibilité et transport               |                         | <p>A l'échelle communale et départementale, le trafic ne subira pas de modifications majeures. L'accès au site et le portail seront maintenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur cette thématique ne sera perceptible.</li> </ul>  |
| Niveaux sonores et vibratoires           |                         | <p>Le projet de stockage d'alcools de bouche n'est pas susceptible d'affecter l'ambiance acoustique du secteur déjà marqué par le trafic routier de la RD 149. Les mesures de bruit effectuées au droit du site sont inférieures à la limite réglementaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur les niveaux sonores et vibratoires ne sera perceptible.</li> </ul>   |
| Ambiance lumineuse                       |                         | Aucune évolution probable sur l'ambiance lumineuse ne sera perceptible.   |
| Déchets                                  |                         | <p>Les déchets produits par le projet sont principalement liés à la phase chantier et ne font pas apparaître de nouveaux besoins en matière de structures de traitement adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur la gestion des déchets ne sera perceptible.</li> </ul>   |
| Climat                                   |                         | <p>Le scénario de référence s'appuie sur une évolution globale du climat qui tend à une élévation généralisée des températures et une fréquence plus élevée des phénomènes extrêmes. Le site de Merpins, par l'occupation du sol qui le caractérise, contribue à atténuer l'effet généré par le changement climatique, en assurant un rôle tampon entre l'espace urbanisé et l'espace agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur le climat ne sera perceptible.</li> </ul>  |



|                                    |                   |   |
|------------------------------------|-------------------|---|
| Topographie                        |                   | Aucune évolution probable sur la topographie ne sera perceptible.   |
| Milieux souterrains                | Sol et sous-sol   | <p>Un nouvel aménagement peut occasionner des remaniements du sol superficiel et une pollution due aux rejets des eaux ou produits notamment en phase chantier. Le sol est relativement peu perméable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans projet d'aménagement, la pollution du sol et du sous-sol n'est pas connue. Dans le cadre du projet, il est prévu le suivi du rejet des eaux.</li> </ul>  |
|                                    | Eaux souterraines | <p>Un nouvel aménagement peut occasionner différentes perturbations vis-à-vis des écoulements souterrains de l'aquifère de niveau 1 « Calcaires et calcaires marneux du Santonien-Campanien BV Charente-Gironde » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- modification de l'alimentation de la nappe en liaison avec l'imperméabilisation de nouvelles surfaces et la mise en place de réseaux de gestion des eaux pluviales,</li> <li>- modification des écoulements par la formation d'obstacles moins perméables que les formations en place (ouvrages ou effets de tassement) ou par la formation de drains, pouvant entraîner une variation des niveaux piézométriques notamment en phase chantier,</li> <li>- pollution des eaux souterraines par des phénomènes d'infiltration ou de remontée de nappes.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sans projet d'aménagement, la pollution des eaux souterraines n'est pas connue. Dans le cadre du projet, il est prévu le suivi du rejet des eaux.</li> </ul> |
| Eau potable et eaux superficielles |                   | <p>La réalisation du projet est en interaction avec plusieurs paramètres relatifs à la gestion de l'eau et pouvant être affectés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la modification du réseau hydrologique (augmentation quantitative des débits du cours d'eau récepteur des eaux de ruissellement issues des zones imperméabilisées et modification qualitative de ce cours d'eau et du milieu naturel voire une pollution via les sols par ruissellement),</li> <li>- l'augmentation de la consommation en eau potable générée par le projet. Le site se trouve au sein du périmètre rapproché du captage AEP de Coulonge.</li> </ul> <p>La gestion des eaux usées se fait via un raccordement au réseau d'assainissement collectif présent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur la gestion de l'eau potable et des eaux superficielles ne sera perceptible.</li> </ul>   |
| Energie et ressources              |                   | <p>La réalisation du projet est susceptible d'affecter la demande en énergie et en ressources diverses, de manière temporaire, à travers les besoins liés à la phase chantier (consommations énergétiques des équipements par exemple). Tout au long de la vie du projet, les besoins énergétiques sont minimes du fait de l'activité (stockage d'alcools de bouche).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur l'énergie ne sera perceptible.</li> </ul>  |
| Risques                            |                   | <p>La réalisation du projet peut augmenter le risque de remontée de nappe identifié au droit des parties Nord et Est du site.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur les risques ne sera perceptible.</li> </ul>  |
| Milieu naturel                     |                   | <p>Les enjeux floristiques et faunistiques sur le terrain sont très faibles voire inexistantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur le milieu naturel ne sera perceptible.</li> </ul>  |
| Paysage                            | et Paysage        | La réalisation du projet peut engendrer une modification de :   |

|                     |                     |  |
|---------------------|---------------------|--|
| patrimoine culturel |                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- la physionomie générale du paysage,</li> <li>- la ligne d'horizon,</li> <li>- des perspectives paysagères et des points de vue,</li> <li>- la modification des perceptions riveraines.</li> </ul> <p>Le site est implanté au sein d'une zone industrielle et est visible depuis l'axe routier le bordant, les entreprises et habitations proches. Le projet ne prévoit pas d'écran paysager en limite parcellaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur le paysage ne sera perceptible.</li> </ul>  |
|                     | Patrimoine culturel | <p>Les différents monuments historiques et sites classés ou inscrits peuvent être affectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit directement, par des effets d'emprises des projets au sein de leurs périmètres, qui peuvent conduire à une modification de tout ou partie des éléments protégés,</li> <li>- soit indirectement, par la modification du contexte paysager, architectural et urbain dans lequel s'insèrent ces éléments.</li> </ul> <p>Au regard de l'archéologie, les divers mouvements de terrains générés par la phase chantier sont susceptibles de mettre à jour des vestiges archéologiques connus ou inconnus.</p> <p>Le site se trouve au sein d'une zone industrielle et éloigné de tout périmètre de protection d'un patrimoine culturel et architectural. Le patrimoine archéologique n'est pas déterminé au droit du site. Un diagnostic archéologique sera réalisé dans le cadre du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aucune évolution probable sur le patrimoine culturel ne sera perceptible. Sans mise en œuvre du projet, le capital archéologique de la zone ne sera pas connu.</li> </ul> |

## 1.9 VOLET SANITAIRE

Compte tenu notamment de l'absence de vecteur de transfert, l'exploitation du site n'engendre pas, en fonctionnement normal, de nuisances pouvant avoir des effets sur la santé de la population environnante.

Les principales sources de nuisances potentielles mises en évidence par l'étude sanitaire sont les potentiels rejets d'alcools ainsi que le bruit émis par les activités du site.

De par les mesures mises en place, l'impact sanitaire résiduel est toutefois faible.

## 2. REMISE EN ETAT DU SITE

Le maire de la commune de Merpins, M. Christian DECOODT, a émis un avis favorable, le 8 décembre 2017, aux conditions de remise en état et d'usage futur du site exposé ci-dessous :

« La Distillerie de la Tour, conformément à l'article R512-39-1 du Code de l'Environnement, notifiera au Préfet la date de mise à l'arrêt définit de l'installation trois mois au moins avant celui-ci.

La notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site ces mesures comporteront notamment :

- l'évacuation des produits dangereux et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, la gestion des déchets présents sur le site,
- des interdictions ou limitations d'accès au site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

La Distillerie de la Tour placera le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R. 512-39-2 et R. 512-39-3 du même code.

Ainsi :

- les fluides et énergies seront consignés,
- l'ensemble des installations concourant à l'activité de coupe, de vieillissement seront démantelées et évacuées,
- les déchets et autres produits seront évacués selon des filières agréées.

Le site de l'entreprise est classé en zone UX à vocation d'accueil des activités industrielles. En cas de cessation d'activités, les bâtiments conserveront cette vocation. »